

Ski Toutes neiges

Recommandations pour la pratique et l'encadrement des activités de ski toutes neiges

Le club organise des cours le matin encadrés par des initiateurs bénévoles diplômés FFCAM. Pendant ces séances vous suivez les instructions des initiateurs. L'après-midi est dédié au ski libre. Vous pouvez également profiter de la sortie sans participer aux cours du matin. La responsabilité du club est valable uniquement pour les cours encadrés du matin et lors des sorties encadrées. En dehors de ces cours et des sorties encadrées, le club décline sa responsabilité.

NB : Toute sortie non annoncée le vendredi soir ou non signée par le président ou son représentant n'est pas considérée comme une sortie du club. Ces sorties informelles ne sont pas sous la responsabilité du club et en aucun cas les participants ne pourront utiliser le matériel et le minibus du club ou effectuer une réservation d'hébergement au nom du CAF Bassin Clusien.

POUR LE PARTICIPANT :

- Ayez toujours sur vous votre licence du club ainsi que votre carte USCA.
- Sur les pistes comportez-vous de manière à ne mettre personne en danger et à ne pas porter préjudice à autrui, particulièrement lors des dépassements qui doivent être opérés de manière assez large pour anticiper les évolutions de celui qu'on dépasse.
- Situé en amont, c'est à vous d'adapter votre comportement de façon à préserver la sécurité de toute personne en aval.
- Maîtrisez votre vitesse, particulièrement aux croisements des pistes.
- Evitez de stationner dans des passages étroits ou sans visibilité. En cas de chute, libérez la piste le plus vite possible.
- Pendant les cours ou lors des sorties encadrées, ne quittez pas le groupe sans prévenir le responsable.
- Utilisez le bord de la piste si vous devez monter ou descendre à pied.
- Respectez l'information, le balisage et la signalisation.
- En cas d'accident, portez assistance et donnez l'alerte. Communiquez votre identité lors de votre témoignage sur l'accident.
- Lorsque vous évoluez en dehors des pistes balisées, conformez-vous strictement aux recommandations pour la pratique du **ski-alpinisme**.
- Respectez les traces de montée de ski de randonnée et bien sur les randonneurs à skis ou en raquettes.
- Vous devez obligatoirement participer à une formation DVA* pratique du Club en début de saison.
- Pour toutes les sorties, le port d'équipements de sécurité (DVA*-Pelle-Sonde) est obligatoire.
- Pour les mineurs, le port du casque est obligatoire. Il est vivement conseillé pour les adultes.
- Les mineurs sont sous la responsabilité de l'encadrant pendant les cours du matin et sous la responsabilité d'un parent ou d'un adulte désigné par les parents lors du trajet, du casse-croûte et lors du ski libre de l'après-midi.
- Respectez les consignes de l'encadrant.
- Vérifiez votre matériel avant le départ (état des piles du DVA*, réglage des fixations, etc.). Nous vous invitons à faire réviser votre DVA régulièrement.
- N'éteignez jamais votre DVA* sans demander l'accord de l'encadrant

POUR L'ENCADRANT

- Vous présentez votre sortie systématiquement au président ou à un de ses représentants le vendredi soir entre 19h00 et 19h30.
- Pour les itinéraires hors-piste envisagés, vous vous conformez strictement aux recommandations du **ski alpinisme**.
- Vérifiez la validité des licences de chacun des participants.
- Vérifiez que chacun dispose d'un matériel complet (gants, lunettes...) adapté et réglé.
- Tenez compte des informations et du balisage, tout en sachant faire la part des choses face à une signalisation parfois abusive.
- Adaptez le choix des pistes ou des itinéraires au niveau des plus faibles du groupe.
- Mettez tout en œuvre pour que le ski soit et reste un plaisir.
- Informez-vous de la météo, du BRA** même si vous évoluez sur un domaine sécurisé.
- Ayez au moins une trousse de secours pour le groupe et un DVA* numérique supplémentaire.
- Faites la promotion de ces recommandations auprès des participants qui n'en ont pas encore pris connaissance.
- Respectez la fiche « Règles des encadrants pour les activités hivernales ».

*DVA : Détecteur de Victime en Avalanche **numérique à 3 antennes**

**BRA : Bulletin d'Estimation du Risque d'Avalanche.

Document adopté par le comité directeur du 03/01/2018.